

Le Président

**A l'attention des Maires
A l'attention de la Présidente et des
Présidents d'EPCI**

Guéret, le

20 AOUT 2023

Objet : pérennisation du conservatoire

Mesdames et Messieurs les Maires,
Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Le Conservatoire départemental Emile Goué prépare activement la rentrée 2023-2024. L'objectif est de maintenir une offre de formation la plus large possible en termes de pratiques musicales et de couverture du territoire, à un tarif abordable pour les habitants du département.

Cependant je suis particulièrement attentif à la situation du Conservatoire. Les résultats des années 2021 et 2022 ont été négatifs. L'exercice 2023 sera en équilibre sous réserve de mettre en place des actions de maîtrise des coûts. En premier lieu il faut reconcentrer la formation musicale, principalement pour des raisons pédagogiques, en appliquant dès la rentrée scolaire 2023-2024 les règles suivantes :

- Il n'y aura pas de déplacement de professeur instrumental sans un minimum de 3 élèves.
- Les cours de Formation Musicale seront installés avec un préalable de 5 élèves.

Par ailleurs les Interventions en Milieu Scolaire se sont développées ces dernières années, au profit des écoles primaires. Mais ces actions, exercées par 2 agents, nécessitent des frais de déplacement et des frais de personnel qui grèvent les finances du Conservatoire et impactent ainsi l'exercice des missions principales.

En lien avec l'Education Nationale, les demandes pour l'année 2023-2024 seront examinées avec attention, la prise en charge intégrale de ces frais sera réservée aux seules collectivités adhérentes au Syndicat Mixte. Pour les collectivités non-adhérentes, elles devront prendre à leur charge les frais de déplacements et les frais annexes, les frais de personnel restant à la charge du Conservatoire.

Concernant les tarifs, une rapide comparaison avec quelques conservatoires montre, qu'à prestations comparables, les tarifs du Conservatoire Départemental Emile Goué sont dans la moyenne pour les habitants des communes adhérentes, tarif de référence. Par contre, pour les inscriptions de résidents hors communes adhérentes, tous les tarifs des autres conservatoires sont compris entre +50% et +100% par rapport au tarif de référence.

Pour sa part, les tarifs du Conservatoire Départemental Emile Goué sont de seulement +15% par rapport au tarif de référence pour les habitants des communes non adhérentes et +20% par rapport au tarif de référence pour les inscriptions d'élèves venant hors du département de la Creuse.

Il paraît important de garder un équilibre entre habitants d'une commune adhérente et d'une commune non-adhérente dans la mesure où une commune adhérente marque son engagement dans la politique du CDEG et qu'il me semble juste qu'elle soit accompagnée dans cette démarche. Cependant les communes non-adhérentes sont sur le territoire du Département de la Creuse et à ce titre elles doivent accéder au service public à un tarif raisonnable. Par contre, pour les habitants hors département, il semble illogique qu'il puisse bénéficier des ressources du Conservatoire à un tarif préférentiel dans la mesure où celui-ci est financé par les impôts des contribuables creusois.

Il a donc été décidé :

- D'augmenter le tarif de base pour les habitants des communes adhérentes de +3,5% pour tenir compte de l'inflation. A noter que ce montant est très en deçà du taux constaté par l'INSEE.
- De porter la différence entre le tarif des habitants des communes adhérentes et des communes non-adhérentes à 25% pour tenir compte de l'engagement des communes adhérentes dans le projet pédagogique et culturel du Conservatoire Départemental Emile Goué
- De porter la différence entre le tarif des habitants des communes adhérentes et des habitants des communes hors département à 50% dans la mesure où la vocation du Conservatoire Départemental Emile Goué, rappelée dans l'article 2 de ses statuts, est de développer la formation musicale des enfants et adultes creusois et de sensibiliser la population départementale à l'art musical, chorégraphique et théâtral à travers un projet pédagogique et culturel largement soutenu par le conseil départemental de la Creuse et qui s'inscrit dans sa politique culturelle à destination des habitants de la Creuse.

Le syndicat mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué est un atout précieux pour la Creuse. C'est un outil de développement culturel indispensable qui apporte une formation culturelle de qualité à tous ceux qui le souhaite dans le Département, enfant ou adulte, à des tarifs très accessibles, prenant largement en compte la situation financière des usagers par le quotient familial.

Il nous appartient, collectivement, de lui donner les moyens de continuer collectivement à assurer cette mission sur tout le territoire du Département à un tarif accessible à tous. Je ne peux donc que vous encourager à adhérer au syndicat mixte.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes plus sincères salutations.

**Le Président du Comité syndical
du syndicat mixte Emile Goué
Vice-Président du Conseil départemental**

